

Appel d'offres concurrentiel - Marché n° CPG5 Mali/411-820/04

Travaux

Projet ICSP/2020/381-444 : « Soutien à l'opérationnalisation de la Composante police de la Force conjointe du G5 sahel au Mali », projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par CIVI.POL

Description du marché : Travaux de construction des locaux de l'antenne de la BIS à Sévaré - Mali

Durée du marché ou délai d'exécution : 08 mois

Langue : Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire : Franc CFA (XOF)

Critères d'attribution : Offre la plus économiquement avantageuse

Contact pour DAO complet : roux.d@civipol.fr

Date limite de soumission des offres : 17h00, 20 novembre 2020 (heure de Paris, France)

Date de la publication de l'avis de marché : 30 octobre 2020

Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques ressortissantes, et aux personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont effectivement établies dans un des Etats énumérés ci-après,

- Un Etat ACP,
- Un Etat membre de l'Union européenne,
- Un état bénéficiaire de l'IPA,
- Un Etat membre de l'Espace Economique Européen,
- Un Pays ou Territoires d'Outre Mer

Anguilla (UK), Aruba (NL), les Bermudes (UK), le territoire britannique de l'océan Indien (UK), les îles Vierges britanniques (UK), les îles Caïmans (UK), Curaçao (NL), les îles Falkland (UK), la Polynésie française (FR), les terres australes et antarctiques françaises (FR), le Groenland (DK), Montserrat (UK), la Nouvelle-

DÉBUT DE DÉPÔT

30 Octobre 2020

DATE LIMITE DE RÉPONSE

20 Novembre 2020

BUDGET DU MARCHÉ

305000€

DURÉE DU PROJET

6 Mois

Zone d'intervention

Afrique



Calédonie et ses dépendances (FR), Pitcairn (UK), Saba (NL), Saint Barthélémy (FR), Sainte-Hélène, Ascension et île de l'Ascension, Tristan da Cunha (UK), Saint Eustache (NL), Saint Martin (NL), Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud (UK), Saint-Pierre-et-Miquelon (FR), les îles Turques-et-Caïques (UK), les îles Wallis-et-Futuna (FR).

- Un Pays ou Territoires en voie de développement (tels qu'ils figurent dans la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement du CAD de l'OCDE), qui ne sont pas membres du G20, sans préjudice au statut de la République d'Afrique du Sud, gouverné par le Protocole 3 de l'accord de partenariat.
- Un Etat membre de l'OCDE.

Situations d'exclusion de la participation au marché

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration sur l'honneur selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations suivantes :

1. Qu'ils sont en état ou qu'ils font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou qu'ils sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
2. Qu'ils ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par la juridiction compétente et ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ; cette disposition vise également les personnes ayant sur eux le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle ;
3. Qu'ils, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que le(s) bénéficiaire(s) peut/peuvent justifier ;
4. Qu'ils n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du/des bénéficiaire(s) ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
5. Qu'ils n'ont pas respecté leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles de la France ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
6. Qu'ils ont personnellement - ou toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle - fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE ;
7. Qu'ils font l'objet d'une sanction administrative pour avoir fait de fausses déclarations, commis des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude.

Situations d'exclusion de l'attribution du marché

Sont exclus de l'attribution d'un marché les candidats ou les soumissionnaires qui, au cours de la procédure de passation de ce marché :

8. se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
9. se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le(s) bénéficiaire(s) pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.